

Anne –Yvonne Guillou (1862-1930) et les femmes de tête

1- Une amitié particulière

Anne-Yvonne Guillou est née à midi le 24 novembre 1862 à Guerlesquin, fille d'Ambroise-Jean-Marie (1836-1897), *maréchal* (maréchal-ferrant) en ville, et de Julienne Le Gall son épouse (1840-1923), *ménagère*.

Elle est déclarée à l'état-civil trois heures plus tard par son père, qui avec Ambroise-Marie Callarec le maire, signe l'acte de naissance. Yves Philippe, 44 ans et Maurice Le Fustec, 31 ans, cultivateurs demeurant en ville qui accompagnent le père, ne savent pas signer.

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on a light-colored paper. The signature is written in a cursive, somewhat slanted style and appears to read 'Guillou, Ambroise'.

Ses aïeux Guillou habitaient à Louargat, Trégrom, ... ses aïeux Le Gall à Plufur.

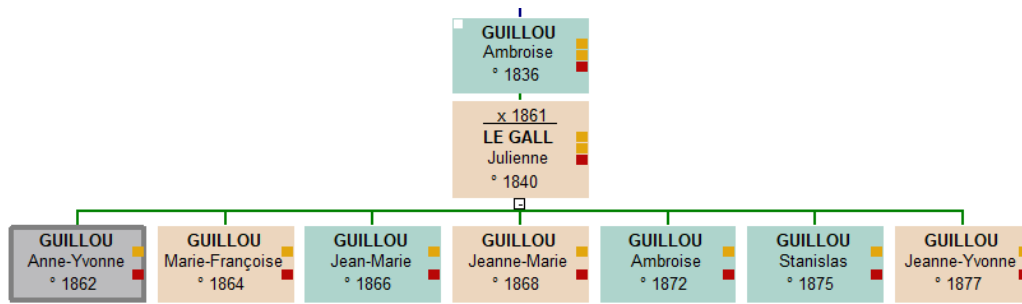
Ambroise, dont le père, Jean-Marie, était déjà *maréchal*, et Julienne, fille de cultivateurs guerlesquinois, se sont mariés le 10 octobre 1861 à Guerlesquin.

Onze ans après leur mariage, le 11 mai 1872, Ambroise et Julienne achètent à Jean Luzel (1802-1875) et Marguerite-Françoise Le Dantec (1808-1874) sa femme, une *maison servant d'auberge*, faisant partie autrefois du *couvent des sœurs Paulines*, avec cour, jardin, et écurie accolée côté Est, immeubles donnant sur la *Grande rue* (aujourd'hui *rue du Général de Gaulle*), face à la *Place aux vaches* (appelée aujourd'hui *Place du Présidial*, par erreur comme le soulignait Marie-Noëlle Fustec page 228 de son ouvrage « *Guerlesquin, ville-marché du Trégor...* », 2014, chez l'auteur).

Le bâtiment écurie servira aux travaux de forgeron et de maréchal-ferrant d'Ambroise. Transformé et aménagé, après avoir été forge puis atelier de réparation automobile, il abritait récemment le café-bar *Tavern an toll toul*.

Quand ses parents s'installent là, Anne-Yvonne a onze ans et demi.

Ambroise et Julienne ont eu sept enfants. Anne-Yvonne donc en 1862, puis Marie-Françoise en 1864, Jean-Marie en 1866, Jeanne-Marie en 1868, Ambroise-Jean-Marie en 1872, Stanislas-Alain-Marie en 1875 et Jeanne-Yvonne-Victorine en 1877.



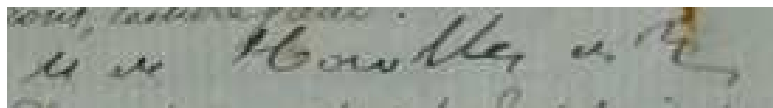
Lors de la déclaration de naissance de Stanislas-Alain-Marie, l'avant-dernier de cette fratrie, faite par son père le 30 janvier 1875, Stanislas Coroller de Kervescontou, *propriétaire*, trente ans, vraisemblablement le parrain du nouveau-né (le premier prénom du bébé est souvent celui du parrain), et Ambroise Callarec, *notaire*, trente ans également, sont présents.

Du beau monde.

Chez les Guillou, six enfants à nourrir, bientôt sept, on ne roule pas sur l'or. Le 11 juin 1877, Ambroise et Julienne empruntent chez le notaire Le Barzic 1.500 francs pour une durée de cinq ans à Annette Lozac'h, *ancienne fille de confiance, sans profession*.

Le mois suivant, le 21 juillet à midi, le sieur Coroller, Stanislas-Paul-Benjamin-Marie Coroller de Kervescontou pour être précis, est encore présent lors de la déclaration de naissance de Jeanne-Yvonne-Victorine Guillou, la dernière-née de la fratrie.

D'ailleurs, c'est ledit Coroller qui reçoit cette déclaration. Il a été nommé maire de Guerlesquin par arrêté du 17 juin 1876 du Préfet du Finistère. A cette époque, les maires sont choisis par l'administration supérieure.



Signature de Stanislas de Coroller sur la déclaration de naissance

Sur l'acte, Ambroise est dit *forgeron*, Julienne, *aubergiste*. C'est qu'elle a pris la succession des précédents occupants dans la tenue de leur commerce.

Jeanne-Yvonne-Victorine, la benjamine des Guillou, épousera en 1899 à Guerlesquin Louis-Émile Gourvil, fils de Paul-Émile, avocat morlaisien et député du Finistère de 1891 à 1898. Nous en reparlerons.

Un lien très fort unit apparemment Ambroise à Coroller le maire.

C'est curieux a priori. Quelles causes, quelles obligations, quelle histoire, quel éventuel secret, ont donc bien pu rapprocher Stanislas Coroller de Kervescontou,

fils de grande famille, 34 ans, propriétaire, né au manoir de Kerdanaon en Scrignac, d'Ambroise Guillou, 42 ans, forgeron, né à Boduel en campagne de Guerlesquin?

Serait-ce qu'ils se soient découvert une passion commune telle la chasse par exemple ? Le maréchal-ferrant aurait-il rendu un immense service au châtelain ? Celui-ci subirait-il une dépendance, aurait-il une dette à l'égard du premier? C'est vraiment étonnant.

Il n'est que de découvrir la procuration donnée par Coroller au forgeron le 18 juillet 1878 devant notaire pour mesurer l'importance de cette relation. En voici la copie :

Devant Me Francis Le Barzic, notaire à Guerlesquin, canton de Plouigneau, arrondissement de Morlaix, département du Finistère, soussigné, assisté de Messieurs Jules Couture, receveur buraliste et Ambroise Laurent, commerçant, les deux demeurant séparément au chef-lieu de Guerlesquin, témoins instrumentaires aussi soussignés,

A comparu

Mr Stanislas-Paul-Benjamin-Marie de Coroller de Kervescontou, maire et propriétaire, demeurant au chef-lieu de la commune de Guerlesquin,

Lequel a, par ces présentes, constitué pour son mandataire général et spécial,

Mr Ambroise Guillou, forgeron au Guerlesquin,

Auquel il a donné pouvoir de, pour lui et en son nom, vendre, soit à l'amiable, soit aux enchères, aux personnes et aux prix, charges et conditions que le mandataire jugera renouvelables, le moulin et la ferme de Kerret sis en les communes de Guerlesquin et Plougras, les propriétés du petit et Grand Bellassis, avec toutes les terres en dépendant en la commune de Guerlesquin, dont le constituant est propriétaire, obliger ce dernier à toutes garanties et au rapport de toutes les mainlevées et radiations, fixer l'époque de l'entrée en jouissance pour tout ou partie de ces immeubles, convenir du mode et de l'époque des paiements des prix, les recevoir en principal et intérêts, en donner quittance, consentir toutes les mentions et subrogations sans garantie, remettre tous titres et pièces ou obliger le constituant à les remettre, donner mainlevées et consentir les radiations de toutes inscriptions d'office ou autres ;

A défaut de paiement, former toutes demandes en résolution de ventes, exercer toutes les poursuites, contraintes et diligences nécessaires, faire tous commandements et toutes sommations, citer et paraître, tant en demandant qu'en défendant devant tous tribunaux de paix, se concilier si faire se peut, prendre tous arrangements, faire toutes les remises, accorder termes et délais, traiter, composer, transiger, compromettre, en tout état de cause, à défaut de conciliation se pourvoir devant tous tribunaux compétents, y former toutes demandes, défendre à celles intentées, constituer tous avoués et avocats, les révoquer, en constituer d'autres, plaider, opposer, intervenir dans toutes instances.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer, et généralement faire relativement à ce que dessus tout ce que le mandataire constitué jugera utile et nécessaire, promettant d'exécuter les engagements qui seront contractés par le dit mandataire en vertu des présentes, même de ratifier les dits engagements s'il en est besoin, s'obligeant à rembourser au dit mandataire les avances et frais que celui-ci aura faits pour l'exécution du présent mandat, et de lui payer les salaires convenables.

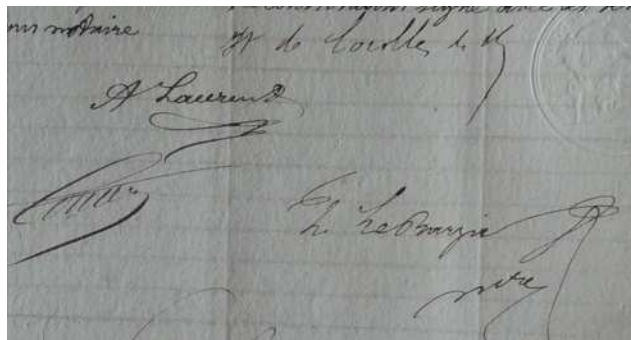
Dont acte

Fait et passé à Guerlesquin en l'étude,

L'an mil huit-cent-soixante-dix-huit, le dix-huit juillet,

Et a, après lecture, le constituant signé avec les témoins et nous notaire

Signé St de Coroller de K, A. Laurent, Couture, F. Le Barzic notaire



Vous avez bien lu. Le riche héritier Stanislas donne de façon très officielle au forgeron Guillaume le pouvoir de vendre *les propriétés du petit et Grand Bellassis, les terres en dépendant, le moulin et la ferme de Kerret ...*

Les propriétés du petit et Grand Bellassis se composent d'un grand manoir, de deux maisons dans *la rue principale* de Guerlesquin de chaque côté de ce manoir, et de divers bâtiments annexes, le tout plus haut dans ladite rue, à cinquante mètres de l'auberge des Guillou.

Stanislas-Paul-Benjamin en a hérité de son père, Stanislas-Benjamin-Marie, qui vient de mourir en 1873, lequel en avait lui-même hérité de sa tante célibataire Marie-Yvonne-Martine du Parc de Kerret (1790-1854).

Certes, Coroller est aussi célibataire et n'a pas d'enfant, Guillaume et lui sont de proches voisins, mais quand même !

Vous situerez les demeures des deux amis Ambroise et Stanislas sur les reproductions de photos du début du siècle dernier ci-dessous.



Sous le point rouge, l'auberge et la forge des Guillou, sous le bleu, l'aile donnant sur la rue du manoir de Bellassis



La maison d'Ambroise, ex-maison principale du couvent des Paulines. La forge était dans l'annexe à gauche



L'ex-manoir de Bellassis

*À suivre, Anne-Yvonne Guillou et les femmes de tête,
2- L'enfant-surprise*